

<p>D 24-35</p> <p>APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION « MOTO BALL CLUB HOULGATAIS » ET LA MAIRIE DE HOULGATE POUR LE REVERSEMENT DE LA SUBVENTION DU SDEC POUR LE FINANCEMENT DE 4 MOTOS ELECTRIQUES.</p> <p>Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjointes au Maire, Alain BERTAUD, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Sylvia FLEURY, Nathalie MAHIER, Joanna DE KERGORLAY, Didier FRAGASSI et Antoine ARIF, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Alain GOSSELIN : pouvoir donné à Catherine POULAIN Fabien DUPONT : pouvoir donné à Olivier COLIN Céline VOISIN : pouvoir donné à Dominique FROT Patrick BLOSSE: pouvoir donné à Antoine ARIF</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
---	--

Olivier COLIN rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération n° D22-115 en date du 15 novembre 2022, il avait été décidé :

- d'approuver la signature de la convention de financement entre le SDEC ENERGIE et la commune de HOULGATE pour l'acquisition de quatre motos électriques (2 en 2022 ; 2 en 2023) ;
- de reverser à l'association Moto ball de HOULGATE les sommes versées par le SDEC.

Les motos ayant été achetées et la subvention du SDEC ENERGIE ayant été versée à la commune de HOULGATE, Olivier COLIN propose aux membres du conseil municipal d'approuver la signature d'une convention entre l'association « moto ball club Houlgatais » et la mairie de HOULGATE pour le reversement de la subvention du SDEC pour le financement de 4 motos électriques, pour un montant de 12 000 € (cf. projet de convention en pièce jointe).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident :

- d'approuver la signature d'une convention entre l'association « moto ball club Houlgatais » et la mairie de HOULGATE pour le reversement de la subvention du SDEC pour le financement de 4 motos électriques, pour un montant de 12 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.


Olivier COLIN,
Maire.

